



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 01 juillet 2016

OBJET : **DEPLACEMENTS** - Logistique urbaine - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création d'un Centre de Distribution Urbaine (CDU) : choix du consortium porteur du projet

Délibération n°

Rapporteur : Yann MONGABURU

PROJET

Mesdames, Messieurs,

La création d'un Centre de Distribution Urbaine (CDU) est un des outils structurants du plan d'actions en faveur d'une logistique urbaine durable dans la métropole grenobloise, signé en janvier 2015. Le principe de fonctionnement du CDU est la captation du fret actuellement distribué de façon isolée et sa redistribution vers les points de livraison à l'aide de véhicules adaptés au milieu urbain et plus respectueux de l'environnement.

Le SMTC de l'agglomération grenobloise et Grenoble-Alpes Métropole ont délibéré, respectivement le 17 et le 18 septembre 2015 pour lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de favoriser la création d'un Centre de Distribution Urbaine (CDU) d'initiative privée sur le territoire de la Métropole.

L'AMI a été lancé le 26 novembre 2015 et 3 consortiums ont présenté une candidature recevable. Ces candidatures n'ont été communiquées qu'aux membres du jury de sélection conformément à la partie 7 du règlement de la première phase de l'AMI

Les candidats ayant respecté les critères de recevabilité ont tous été auditionnés, conformément à la partie 10 du règlement de la première phase de l'AMI.

Après analyse des dossiers écrits et une audition de chaque candidat, une deuxième phase a été lancée pour permettre aux 3 consortiums ayant été auditionnés à l'oral de porter, s'ils le souhaitent, une nouvelle candidature en regroupant tout ou partie de leurs consortiums et propositions.

Le jury du 19 mai 2016 a acté qu'aucune candidature recevable n'avait été déposée et qu'en conséquence l'avis du jury de la première phase était conservé. Il est ainsi proposé de retenir le consortium Evol, porté par le groupe La Poste.

La candidature d'EVOL a été jugée particulièrement intéressante sur :

- le caractère environnemental du projet avec l'engagement de réaliser l'intégralité des livraisons en véhicules moins polluants dès décembre 2016,
- l'intégration de l'ensemble des partenaires du consortium avec un maillage dense du territoire : un CDU pour la massification, plusieurs ELU (Espace Logistique Urbain) pour les livraisons de proximité,
- la mise en place de services annexes et les démarches engagées avec les acteurs économiques.

Description du projet

Le projet propose la complémentarité :

- de l'offre du groupe La Poste en Isère (Chronopost, DPD, Colissimo) : gestion des colis de moins de 30 kg et nouveaux services à développer avec les autres partenaires
- du savoir-faire, déjà développé sur le CDU de Lyon, de la société Citylogistics : messagerie de colis de plus de 30 kg et les palettes
- de l'expertise de course express mise en œuvre à Grenoble par Vélocités depuis 2006
- et des services de logistique inverse que souhaite développer l'association grenobloise job@vélo

Les partenaires développeront des services annexes en poursuivant les démarches déjà engagées auprès des acteurs économiques locaux. Ces services pourront constituer de la « logistique inverse » : développement de l'offre de collecte de papier auprès des entreprises par La Poste ou la collecte d'huiles usagées et de livres d'occasion par Job@vélo... D'autres services seront proposés comme l'installation de consignes, la livraison de proximité ou le stockage déporté pour les commerçants.

Dès sa mise en service fin 2016, le projet desservira le centre-ville élargi de Grenoble.

Les flux se répartiront sur 3 types de plateformes mutualisées, selon la taille des marchandises et les véhicules utilisés (voir carte en annexe) :

- Un CDU pour les colis de plus de 30 kg et les palettes
- Un Espace logistique Urbain (ELU) pour les colis de moins de 30 kg
- et 2 Espaces Logistique de Proximité (ELP) pour les petits colis et le départ des flux à vélos

Pour le démarrage, le consortium utilisera les locaux de la Poste. Fin 2017- début 2018, des locaux d'environ 2 000 m² devront être utilisés dans le nord-ouest de la métropole afin d'assurer la montée en puissance du projet.

La Poste et City Logistics sont déjà équipés de véhicules moins polluants et l'engagement est pris de réaliser l'intégralité des flux en véhicules moins polluants (électrique ou GNV) ou en modes actifs dès décembre 2016. L'offre de livraison à vélo proposée par le consortium comprend les moyens actuels du groupe la Poste, accompagnés des moyens de VéloCité (coursier) et de job@vélo (logistique inverse à vélo).

Le calendrier prévisionnel du projet retenu est le suivant :

- 3^e trimestre 2016 : études préalables, recrutement et implantation
- décembre 2016 : mise en œuvre du service principal et développement des services annexes
- 2017- début 2018 : montée en puissance et consolidation du projet

Grenoble-Alpes Métropole apportera un soutien au consortium dans ses actions de valorisation du projet auprès des usagers et des partenaires et un appui d'ingénierie pour la mise en place du projet. Ces modalités donneront lieu, le cas échéant, à une ou des décisions ultérieures.

Un comité de suivi du projet composé d'élus de Grenoble Alpes Métropole, du SMTC et du consortium EVOL sera créé dès l'été 2016 afin de suivre la mise en œuvre du CDU et son développement.

Après examen de la Commission Mobilités du 10 juin 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- retient le projet du consortium Evol porté par La Poste, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création du centre de distribution urbaine.